

Image not found or type unknown



Suppression arbitraire d'une boite mail

Par **Tiktaalik**, le **26/05/2014** à **12:07**

Bonjour,

Je suis agent au sein d'une collectivité territoriale.

La responsable RH de mon service a fait supprimer ma boite mail. Elle a répondu à ma demande d'explication, reconnaissant les faits, arguant que je n'étais plus délégué syndical. Comment qualifier juridiquement la suppression d'une boite mail et la perte de l'ensemble de son contenu ? Ce qui s'apparente à une sanction aussi arbitraire qu'inédite me porte préjudice, je ne peux qu'envisager de lancer une procédure devant le tribunal administratif.

Cordialement